

Conseil Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE VOLAILLES DE CHAIR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE**



Juillet 1999

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée par Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la pêche, j'ai l'honneur de remettre ce rapport qui traite des perspectives de la filière avicole française, qui fait de notre pays le 4^{ème} producteur mondial de volailles, et qui est actuellement confrontée à une réduction de ses parts de marché, tant en Europe que dans les Pays tiers.

Je tiens tout particulièrement à remercier les personnalités que j'ai sollicitées, qui m'ont toutes réservé un excellent accueil et qui m'ont fourni les informations et les documents nécessaires à la réalisation de ce travail.

J'ai pu conduire cette mission en totale indépendance. J'ai cherché à analyser en toute objectivité les positions, parfois contradictoires, qui étaient exprimées et tenté de mesurer les attentes de la filière, avec tous les enjeux qui en découlent.

Ce rapport est conçu comme un outil d'aide aux décisions qui doivent être prises. A ce titre, il rassemble des données, présente les enjeux et formule un ensemble de propositions qui, lorsque les orientations de principe seront arrêtées, pourront être affinées et discutées avec les parties intervenantes.

La filière avicole française s'est affirmée au cours des années passées, comme l'une des plus performantes du Monde. Les difficultés auxquelles elle est actuellement confrontée, appellent de sa part, des décisions rapides afin qu'elle retrouve des bases solides permettant un nouveau développement.

Un engagement fort et solidaire de l'Etat aux côtés des acteurs de la filière et des organisations professionnelles qui l'animent, est une nécessité impérieuse pour réduire les conséquences des baisses d'activité, notamment sur l'emploi, et encourager tous les intervenants de la filière - dont le dialogue doit s'améliorer - à mettre en oeuvre les actions qui permettront à nouveau, l'essor de l'offre française de volaille sur les marchés communautaires et internationaux.

Daniel PERRIN

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
SOMMAIRE	2
RESUME	4
1 LA FILIERE AVICOLE DANS L'ECONOMIE AGRICOLE	5
1.1 LA PRODUCTION	5
1.2 LA CONSOMMATION D'ALIMENTS DU BETAIL	6
1.3 LES ENTREPRISES DE LA FILIERE	6
1.4 LES EMPLOIS DE LA FILIERE « VOLAILLES DE CHAIR »	7
2 LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA FILIERE « VOLAILLES DE CHAIR »	8
2.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION	8
2.2 LES IMPORTATIONS	11
2.3 LES EXPORTATIONS	12
2.4 LES PRIX	15
2.5 CETTE SITUATION DE BAISSE DES EXPORTATIONS ET DE CHUTE DES PRIX, A TROIS CONSEQUENCES	15
2.5.1 Une forte dégradation des résultats industriels	15
2.5.2 Une forte dégradation des conditions de production dans les élevages	16
2.5.3 Une baisse de la production nationale, accentuée par la crise liée à la contamination par la dioxine	18
3 LES PERSPECTIVES D'AVENIR	20
3.1 L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION	20
3.2 LES PERSPECTIVES LIEES AU GATT	21
3.2.1 Rappel des accords du GATT et de leurs conditions de mise en oeuvre	21
3.2.2 Les difficultés d'exporter du poulet entier sans les restitutions européennes	24
3.2.3 Les facteurs d'évolution des coûts de production	25
3.2.4 Les restitutions à l'exportation	27
3.3 LA CRISE ACTUELLE EST UNE CRISE STRUCTURELLE	27
3.4 UN APPAREIL DE PRODUCTION SURDIMENSIONNE, POUR UN MARCHE CEPENDANT EN CROISSANCE	31

4 LES PROPOSITIONS	33
4.1 RESTAURER LE NIVEAU DE REVENU DES ELEVEURS	33
4.1.1 Une alternative apparente	33
4.1.2 Un plan de réduction des surfaces de poulailler	33
4.1.3 La compatibilité de ce plan avec la réglementation communautaire	35
4.2 LES QUESTIONS SANITAIRES	36
4.3 LE DIALOGUE ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES INDUSTRIELS	36
4.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS ET DES RECONVERSIONS INDUSTRIELLES	37
4.5 LA PROMOTION DES PRODUITS	39
4.6 LES MESURES CONJONCTURELLES	40
CONCLUSION	41

ANNEXE N°1 : LETTRE DE MISSION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

ANNEXE N°2 : REPONSE DU VICE-PRESIDENT DU CGGREF

ANNEXE N°3 : METHODE ET CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION

ANNEXE N°4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ANNEXE N°5 : ETUDE DU POSITIONNEMENT DE L'OFFRE

FRANCAISE DE VOLAILLES SUR QUATRE DE SES PRINCIPAUX MARCHES A L'EXPORTATION (CFCE)

ANNEXE N°6 : CONSOMMATION DE VIANDES EN FRANCE

ANNEXE N°7 : CONSOMMATION DE VIANDES DANS L'UNION EUROPEENNE

RESUME

La filière avicole française a produit, en 1998, 2 350 000 Tec de volailles dont elle a exporté plus de 900 000 Tec, pour une moitié sur le marché intra-communautaire, et l'autre moitié dans les Pays tiers, principalement le Moyen Orient.

Depuis 1998, ses parts de marché se réduisent en Europe (- 8,6 % pour les viandes de volailles) tandis que les accords du GATT signés à Marrakech en 1994 (qui prévoient en 2001 une baisse de 34 % des volumes exportés avec restitutions) entraînent une diminution inévitable des ventes sur Pays tiers en raison de l'impossibilité actuelle de couvrir les prix de revient sans subventions.

Pour faire face à cette situation qui, d'une part affaiblit les entreprises qui devront se restructurer, et d'autre part affecte le revenu des éleveurs, il est suggéré deux principaux types de mesures :

- la restauration du revenu des éleveurs avicoles par un ajustement et une maîtrise des capacités de production, prévoyant, sur la base du volontariat, un arrêt de la production avicole, notamment par les éleveurs les plus âgés qui bénéficieraient d'une indemnité en échange de la déchéance du droit d'exploiter leur poulailler ;

- l'application d'un ensemble de dispositions pour accompagner les restructurations industrielles qui interviendront et permettre ensuite à la filière, de retrouver son dynamisme, tout en fournissant au consommateur, des produits de qualité, adaptés à sa demande, dans tous les segments du marché.

La mise en oeuvre de ces préconisations ne sauraient cependant dispenser les négociateurs qui interviendront dans la procédure de révision des accords du GATT qui doivent être renouvelés en 2001, de poursuivre l'objectif de maintenir le niveau des restitutions qui sera alors en vigueur, et d'imposer aux produits dont l'accès au marché européen sera facilité, les mêmes contraintes que celles que supportent les productions européennes.

C'est l'emploi qui est en jeu ainsi que la présence des produits français dans les échanges commerciaux qui sont appelés à se développer au cours des années à venir.

Daniel PERRIN
Ingénieur Général du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts

LES PERSPECTIVES DE LA FILIERE « VOLAILLES DE CHAIR »

1. LA FILIERE AVICOLE DANS L'ECONOMIE AGRICOLE

1.1 LA PRODUCTION :

La production française de viandes de volailles s'est élevée en 1998 à **2,35 millions de tonnes équivalent carcasse** (Mtec), ce qui représente un accroissement de + 2,9% par rapport à 1997 et de + 24,1% par rapport à 1993.

Cette production qui est la quatrième production mondiale derrière celle des USA 15,24 MT, de la Chine 11,4 MT, du Brésil 4,8 MT, se répartit principalement, entre les espèces, de la façon suivante :

	Milliers de Tec	% 98/97	% 98/93
Poulets	1 232,3	+ 1,2 %	+ 16,5 %
Dindes	731,8	+ 3,5 %	+ 36,8 %
Canards	215,8	+ 9,3 %	+ 51,6 %
Autres	167,6	+ 1,2 %	+ 3,2 %
TOTAL	2 347,5	+ 2,9 %	+ 24,1 %

Sources : SCEES - OFIVAL

En 20 ans, la production a été multipliée par deux. La volaille était devenue en 1997 la première viande produite en France, place qu'elle a cependant perdue au bénéfice du porc en 1998.

Cette production est assurée dans 15 000 exploitations agricoles qui possèdent 16 000 000 m² de poulaillers. 49,5% des exploitations sont spécialisées (OTEX "granivores" ou "polyélevage à orientation granivore") et ces exploitations spécialisées possèdent 72% des superficies de bâtiments et 74% des capacités d'élevage.

La production de volailles de chair est concentrée pour 66% environ dans les régions Bretagne et Pays de Loire.

Production des régions Bretagne et Pays de Loire

	Exploitations (1)		Poulaillers (milliers de m ²) (1)		Abattages contrôlés (T) (2)	
	Nombre	%	Surfaces	%	T	%
Bretagne	3 542	24,5	5 690	36,8	914 699	44
Pays de Loire	4 087	28,3	4 526	29,3	460 533	22
TOTAL France	14 416	100	15 425	100	2 046 460	100

(1) source SCEES – enquêtes aviculture 1994

(2) source SCEES – aviculture février 1999

1.2 LA CONSOMMATION D'ALIMENTS DU BETAIL

La filière avicole consomme 9,5 millions de tonnes (MT) d'aliments composés, soit en tenant compte des aliments pour pondeuses, 7,2 millions de tonnes (MT) pour la volaille de chair.

Si la composition de l'aliment est faite pour 60 % à base de céréales (moins de 60 % pour les volailles "standard" et ≈ 70 % pour les volailles sous label), cette quantité consommée correspond à $7,2 \times 0,60 = 4,32$ millions de tonnes de céréales soit près de 6,85 % du volume des céréales produites en France.

Sur la base d'un rendement moyen céréalier de 70 q/ha, **les céréales consommées par les volailles de chair représentent une surface de 620 000 ha environ.**

1.3 LES ENTREPRISES DE LA FILIERE

La production de volailles de chair est assurée par 237 entreprises. Cependant, 7 groupes qui dépassent, en 1998, 1,8 MMF de chiffre d'affaires, se dégagent nettement de l'ensemble de la population. L'écart est grand avec la 8^{ème} entreprise (1,2 MMF de CA), elle même se détachant nettement de la 9^{ème} qui n'atteint pas 700 millions de chiffre d'affaires.

Cette concentration n'empêche pas une rude concurrence entre groupes. **La bataille pour les parts de marché est d'autant plus sévère que la croissance globale de la demande se ralentit.**

Pour l'ensemble de ce secteur industriel, les chiffres clefs 1997 sont, les suivants¹ :

Chiffre d'affaires	33,8 MMF	(5 % des I.A.A)
Valeur ajoutée	5,14 MMF	(4,1 % de la V.A des I.A.A)
Effectifs	27 500 salariés	(7,3 % des effectifs des I.A.A)

Solde du commerce extérieur : 6,7 MM de F.

1.4 LES EMPLOIS DE LA FILIERE « VOLAILLES DE CHAIR »

Les chiffres du tableau qui suit, sont tirés d'une étude de l'Observatoire économique avicole de l'Ouest et notamment de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor.

Emplois directs de la filière « volailles de chair »
en Bretagne

BRETAGNE	
Aliment bétail	1 191
Couvoirs	871
Production	4 085
Services (production)	250
Ramassage volailles	1 000
Transformation	11 200
TOTAL	18 597 emplois

Source :Observatoire avicole de l'ouest

Compte tenu de la part de la Bretagne dans l'économie avicole nationale, on peut estimer que la filière avicole emploie environ **50 000 salariés en France**. Ces emplois représentent en Bretagne 6,3 % des emplois régionaux de l'agriculture et de l'industrie.

Remarque : selon la FIA, les abattoirs et ateliers de découpe ont, bon an mal an, créé 5 à 600 emplois chaque année sur la période 90 - 95.

¹ source : Panorama des IAA 1998 – Ministère de l'agriculture et de la pêche

2. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA FILIERE « VOLAILLES DE CHAIR »

Selon les bilans établis par le SCEES et l'OFIVAL, sur 2,35 Mtec produites en France, ce qui fait de la France le premier producteur européen et le 4^{ème} producteur mondial :

989,1 Mtec sont exportées	+ 3,2 % / 97
1432,6 Mtec sont consommées	+ 1,9 % / 97

Dans le même temps, 145,2 Mtec sont importées ce qui représente une augmentation de + 15,6 % par rapport à 1997

2.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

La production et la consommation de viande de volailles ont évolué de la façon suivante au cours des 6 dernières années

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	% 98/93
Consommation	1 250	1 287	1 330	1 420	1 405	1 432	-
Evolution %		2,5	3,8	6,7	- 1	1,9	14,5
Production	1 891	1 980	2 098	2 230	2 275	2 319	
Evolution %		4,7	5,9	6,3	2,0	1,9	22,6

sources SCEES et OFIVAL – unités en milliers tec

Les données qui apparaissent dans ce tableau, appellent quelques observations :

* **La production de volailles de chair a augmenté au cours des 6 dernières années plus rapidement que la consommation.** De même, si le ralentissement de la consommation intervenu en 1997 et 1998, a eu pour conséquence une certaine diminution du rythme de croissance de la production, celle-ci n'a pas été suffisante pour maintenir l'équilibre du marché et a contraint les entreprises à augmenter leur effort d'exportation.

Ce décalage entre le ralentissement de la croissance de la consommation et celui de la croissance de la production est sans doute pour partie responsable des ajustements actuels de la production (allongement des vides sanitaires, baisse de densité), qui sont d'autant plus marqués que les décisions correspondantes n'ont pas été prises suffisamment tôt.

* De façon plus générale, la consommation de viande de volailles a augmenté en France de façon continue, sauf durant l'année 1997, consécutive à une année de consommation exceptionnelle marquée par la crise de l'ESB. Elle est passée de 20,8 kg/hab en 1993 à 24,84 kg/hab en 1998 soit une augmentation de + 19,5 % (cf. graphique 1 en annexe).

Cette évolution est du même ordre de grandeur en Europe: 18,04 à 21,24 kg/hab, soit + 17,7 %.

* La consommation de viandes de volailles en France est actuellement la même qu'en Espagne mais inférieure à celle de l'Irlande (32,7 kg/hab), du Royaume-Uni (27,23 kg/hab) et du Portugal (27,12 kg/hab). Elle est très inférieure à celle des USA, 46 kg/hab, du Brésil, 44 kg/hab et du Canada, 32 kg/hab.

*** Cette tendance en matière de consommation est une tendance lourde** malgré la crise actuelle liée à la contamination d'aliments pour animaux par de la dioxine.

Les prix, la facilité d'emploi, les qualités diététiques de la viande de volailles ainsi que l'adaptation constante et continue des produits aux attentes des consommateurs qui disposent d'une gamme complète de marchandises, expliquent largement cette évolution.

Aussi, même en situation de concurrence complète avec le porc, du fait de la baisse du prix de celui-ci, la consommation de viandes de volailles a-t-elle continué à croître de 1,9 % (calculs par bilan) au cours de l'année 1998. Les achats des ménages ont progressé de 0,7 % selon les panels « Secodip » tandis que les prix baissaient de 0,6 %.

Pour le début de l'année 1999 (20 premières semaines), les achats des ménages ont augmenté de 1,8 % (- 1 % pour le poulet, + 6,5 % pour la dinde et + 15,8 % pour le canard) tandis que les prix baissaient de 3,1 %.

Il est d'ailleurs intéressant de noter selon ce dernier panel que :

- en volume, les achats de découpes de poulets augmentent de 6,7 % alors que les achats de poulets PAC baissent de 7,9 % (poulets « label » compris). Pour la dinde, ce sont également les découpes et les viandes qui augmentent respectivement de 7,4 et 5,5 %.
- en prix, les découpes de poulets baissent davantage (- 3,5 %) que les poulets PAC (- 2,8 %).

* Depuis fin mai, la crise liée à « l'effet dioxine » introduit un élément perturbateur important qui devrait marquer la consommation 1999 de viandes de volailles. Selon les opérateurs de la filière et notamment les distributeurs, les ventes de poulets et de découpes de poulets ont profondément chuté à partir du 28 mai. Des baisses de 20 % sur les quatre premières semaines de juin sont fréquemment citées tandis que les produits élaborés de poulet et de dinde résisteraient mieux.

Ces éléments sont d'ailleurs confirmés par SECODIP qui a mis en place un observatoire hebdomadaire des achats des ménages.

Dans ces conditions, même si la consommation devait se rétablir durant l'été, on peut craindre que sur l'année 1999, celle-ci baisse sensiblement par rapport à l'année 1998.

En conclusion, s'agissant des tendances évolutives de la consommation de viandes de volailles, on peut penser que :

- l'année 1999 devrait enregistrer une diminution qui pourrait s'établir entre - 1 et - 3%, diminution due aux conséquences de la crise "dioxine" ;
- ultérieurement, la croissance devrait réapparaître sur la période 2001 - 2006, sur une base de 1,5 à 2 % par an, qui correspond aux données généralement admises à l'échelon international pour cette période.

2.2 LES IMPORTATIONS

Importations de viandes (tonnes)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	98/93
Importations U.E	172 000	215 000	217 000	286 000	286 000	302 000	75 %
Importations totales France	82 197	102 270	122 489	129 360	145 879	155 450	89 %
dont Pays-tiers	13 530	18 220	14 720	15 770	14 497	17 466	29 %
dont viandes congelées	6 905	10 956	8 619	7 907	7 269	10 122	46,5 %

Source: Douanes françaises

Si les importations européennes de viandes de volailles en provenance des Pays-tiers ne progressent que de 5,5 % entre 1997 et 1998, cette augmentation est de 20 % pour la France et de 39 % pour les produits congelés issus également des Pays-tiers.

Les principaux fournisseurs dont les livraisons augmentent restent la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie. Les livraisons en provenance de Thaïlande diminuent de 15 %.

Cette croissance des importations en provenance des pays tiers, qui concerne exclusivement les produits de découpe, semble liée au développement de la production française de produits élaborés.

Ces importations de viandes en provenance des pays tiers ne représentent toutefois que 11 % des importations totales françaises qui elles-mêmes, restent à un niveau modeste de la production nationale (6 % environ).

2.3 LES EXPORTATIONS

Les évolutions récentes des exportations françaises sont figurées dans le tableau suivant :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	98/93
Exportations totales Evolution en %	700	755 7,8 %	820 8,6 %	817 - 0,3 %	874 6,9 %	909 4 %	29,8%
Exportations vers U.E Evolution en %	376	426 13,2 %	445 4,5 %	442 - 0,6 %	472 6,7 %	456 - 3,3 %	21,2%
Exportations vers pays-tiers Evolution	323	328 1,5 %	375 14,3 %	374 - 0,2 %	400 6,9 %	450 12,5 %	39,3%

source : Douanes Françaises (quantités en milliers de tonnes)

En excluant de ces données les volumes exportés en animaux vivants ainsi que les préparations à base de viandes et abats de volailles, on obtient les résultats suivants:

Exportations de viandes françaises

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	98/93	99/98 (2 mois)
Export. Totales Evolution en %	641	655 2,2 %	716 9,3 %	753 5,1 %	778 3,3 %	798 + 2,6 %	24,5 %	1,6 %
Export. Vers U.E Evolution	289	328 13,4 %	340 3,6 %	387 13,8 %	389 0,5 %	357 - 8,3 %	23,5 %	-13,7 %
Export. Vers Pays-tiers Evolution en %	352	327 - 7 %	375 14,6 %	366 - 0,2 %	388 6 %	440 13,6 %	25 %	14,4 %
Export. AFD Evolution en %	nd	nd	294	268 - 8,8 %	256 - 4,4 %	286 11,7 %		
Export. Poulet entier avec AFD et évolution	nd	nd	263	261 - 0,7 %	249 - 4,5 %	282 13,3 %		
Export. Poulet entier Pays-tiers et évolution	269	241 -11,6 %	272 12,8 %	267 -1,8 %	257 - 3,7 %	298 15,9 %	10,7 %	
Export. Poulet entier congelé vers U.E et évolution	144	47 6,8 %	46 -2,1 %	45 -2,1 %	45 -	32 -27,8 %		

unités : en milliers de tonnes - AFD = Avance FEOGA demandée
source : Douanes françaises

L'analyse de ces données fait apparaître sur la période étudiée :

- * **une progression des exportations françaises** (24,5 % entre 93/98) et une poursuite de cette évolution, quoique plus modérée, sur les deux premiers mois de l'année.
- * **une progression des exportations sur l'Europe et les Pays-tiers** du même ordre de grandeur, **avec toutefois un retournement de tendance rapide et de forte amplitude sur les pays de l'U.E** : 0,5 % entre 1997 et 1996 et surtout - 8,3 % entre 1998 et 1997. Cette tendance se poursuit, puisqu'une baisse de 13,7 % est constatée sur les deux premiers mois de 1999.
- * **un maintien inespéré des exportations françaises bénéficiant des restitutions allouées par le FEOGA** et particulièrement au bénéfice du poulet entier congelé dont le volume exporté a, de façon paradoxale, augmenté en 1998.
- * par ailleurs, on peut noter une forte croissance des préparations à base de viandes et abats de volailles vers l'Europe (13 439 T en 1993 et 41 209 T en 1998, cette évolution étant quantitativement plus modeste vers les Pays-tiers: 696 T en 1993 et 9 055 T en 1998).

En fait, ces résultats ne doivent pas faire illusion sur la place de la France dans le commerce mondial.

Evolution comparée des exportations des principaux pays exportateurs de viande de volailles

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Exportations des :						
USA	990	1 420	1 928	2 208	2 392	2 278
U.E vers Pays-tiers	666	695	902	898	1 016	1 034
Brésil	477	495	436	582	673	631
Chine	208	300	375	356	424	430
Thaïlande	192	187	183	169	238	293
France vers P. tiers	352	327	375	366	388	440
UE/USA	0,67	0,48	0,46	0,40	0,42	0,45
Evolution relative :						
France/USA	0,35	0,23	0,19	0,16	0,16	0,19
France/Europe	0,52	0,47	0,41	0,4	0,38	0,42
France/Brésil	0,74	0,66	0,86	0,63	0,57	0,69
France/Chine	1,69	1,09	1	1,02	0,91	1,02
France/Thaïlande	1,83	1,74	2,05	2,16	1,63	1,5

sources : OFIVAL/Douanes – unités : milliers de tonnes

Ces données font apparaître

→ **en cinq ans, un recul de l'Europe par rapport aux USA dans le commerce mondial de 33 % et de la France de 45 %**, ce qui d'ailleurs témoigne du recul de la part de la France dans le commerce mondial européen.

→ un recul net de la part de la France par rapport au Brésil, la Chine et la Thaïlande qui sont nos principaux concurrents.

→ le recul par rapport aux USA, ainsi qu'aux autres principaux intervenants sur le marché international, serait plus important s'il n'y avait pas eu le ressaut de 1998 (dû essentiellement au marché iranien) des exportations françaises en volume, qui s'accompagne toutefois d'une baisse sensible en valeur, puisque les exportations françaises totales ont représenté 8,613 MMF en 1997 et 8,232 MMF en 1998, soit une baisse de 4,4 %.

2.4 LES PRIX

La baisse de la valeur totale des exportations françaises en 1998 (- 4,4 % par rapport à 1997) résulte d'une baisse importante de la valeur unitaire des produits exportés sur les pays tiers qui s'élevait à 6 477 F/tonne en 1998, pour 7 371 F/tonnes en 1997 (- 12,1 %), tandis que la valeur unitaire des exportations sur le marché communautaire se maintenait : 14 758 F/tonne en 1997 et 15 049 F/tonne en 1998.

Cette tendance s'affirme encore davantage sur les deux premiers mois de 1999 :

- la baisse de la valeur unitaire des exportations sur les pays tiers est de 21 % (7 021 F/tonne en 1998 et 5 539 F/tonne en 1999, chiffre inférieur au prix moyen des exportations en 1993) ;
- cette baisse est désormais constatée en Europe (14 774 F/tonne en 1998 et 14 654 F/tonne en 1999, chiffre très voisin du prix moyen de ces mêmes exportations en 1993 soit 14 326 F/tonne) ;
- ces baisses de prix sont en relation avec l'abondance de l'offre sur le plan mondial, créée en 1998 d'abord par la crise asiatique, puis par la crise russe, pays dont les importations ont été stoppées en août 1998 et dont le pouvoir d'achat s'est ensuite effondré.

Les observations faites sur le marché national confirment ces éléments :

- les prix de vente industriels ont baissé en France pour le poulet, de 3,8 % entre 1997 et 1998 ;
- les prix de vente industriels de la dinde ont baissé de 6 % sur la même période.

2.5 CETTE SITUATION DE BAISSE DES EXPORTATIONS ET DE CHUTE DE PRIX, A TROIS CONSEQUENCES

2.5.1. Une forte dégradation des résultats industriels, qui pour les 7 premières entreprises françaises, peuvent être estimés de la façon suivante :

Evolution des résultats et de la CAF des leaders de la volaille en France

(en MF)	RESULTAT				CAF			
	1995	1996	1997	1998	1995	1996	1997	1998
Grands groupes	26	367	277	193	256	901	754	680
Groupes intermédiaires	- 93	81	2	- 51	40	235	155	98
Total général	- 67	448	279	142	296	1136	909	778

source : notes rapides du Crédit Agricole – juin 1999

Ce tableau montre que l'année 1998 marque un retour à la situation de l'année 1995 qui avait été une année particulièrement sombre pour la filière.

La différence avec l'année 1995 est que l'année 1996 avait permis un redressement très rapide de la situation, ce qui ne sera, vraisemblablement, pas le cas en 1999 :

- les prix baissent sur les 5 premiers mois (- 3,1 % selon SECODIP et selon le Service des Nouvelles des Marchés le prix du poulet PAC à Rungis baisse de 4,5 %) ;
- l'activité des entreprises diminue depuis le début de l'année : les tonnages abattus régressent de 2,94 % sur les quatre premiers mois de l'année par rapport à 1998 ;
- enfin, la crise due à « l'effet dioxine » aggrave la situation, ce qui place certaines entreprises en situation périlleuse.

Il convient enfin d'ajouter que les chiffres du tableau ci-dessus, masquent des nuances très importantes entre les entreprises. **La persistance de la situation**, qui est très probable, **risque d'entraîner rapidement des fermetures d'ateliers et des restructurations** dont les conséquences pourraient être négatives pour l'emploi ainsi que pour les élevages de production. Cette situation est préoccupante pour les régions de Bretagne et des Pays de Loire.

2.5.2. Une forte dégradation des conditions de production dans les élevages

Face à cette situation de marché déprimé, **trois types de mesures ont été mis en place par les intégrateurs** principalement au début de l'année 1999.

- l'allongement des vides sanitaires qui, courant mai, étaient de :
 - . 23 - 28 jours pour le poulet léger et le poulet lourd au lieu de 15 jours sur la période 97/98. Il en résulte une production de 6,3 lots par an au lieu de 7 (voire 7,5) et 5,5 lots par an au lieu de 6,7 pour ces deux productions ;
 - . 28 jours pour la dinde au lieu de 20 en 97/98 ce qui conduit à 2,4 lots par an au lieu de 2,6 à 2,7 lots par an.
- la diminution des densités d'élevage, soit 25 à 24 poulets/m² et 8 à 7 dindes/m²
- la diminution de la rémunération des éleveurs qui varie, selon les situations, de - 4 à - 7 % pour le poulet et environ - 5 % pour la dinde.

Dans l'hypothèse où ces conditions de production seraient maintenues sur l'année 1999, elles engendreraient pour les éleveurs, selon le centre d'économie rurale du Finistère ², une forte dégradation des marges poussin - aliment et des marges brutes.

Evolution de la marge des producteurs

Marges	juin 1997/mai 1998	2 ^{ème} semestre 98	prévision 1999	évolution
Marge poussin-aliment				
- poulet léger	278	258	205	- 26 %
- poulet lourd	286	-	200	- 30 %
- dinde	265	247	220	- 17 %
Marge brute				
- poulet léger	182	165	128	- 29 %
- poulet lourd	201	143	135	- 32 %
- dinde	178	161	143	- 19 %

source : centre d'économie rurale du Finistère (unités : F/m² de poulailler)

Sachant que les charges fixes affectables (assurances, entretien, MSA, ANDA...) sont évaluées par les Chambres d'Agriculture du Grand Ouest, pour les élevages spécialisés, à 42 F/m²/an, il apparaît clairement que le revenu net des éleveurs dépend très largement de la charge d'annuité des emprunts réalisés qui, selon cette même source, varient de 35 F/m²/an pour un bâtiment construit avant 1985 à 90 F/m²/an environ, pour un bâtiment construit après 1996.

Le tableau suivant permet de visualiser ces différents éléments dans différentes hypothèses de travail

	poulet léger	poulet lourd	dinde
Marge brute	128	135	143
Charges fixes	42	42	42
Cas 1			
faible annuité	35	35	35
revenu disponible 1	51	58	66
Cas n° 2			
emprunt net	90	90	90
revenu disponible 2	- 4	3	11

Chiffres en F/m² de poulailler

² Selon les centres d'économie rurale de Bretagne, on peut considérer, pour les éleveurs les plus performants, que l'augmentation d'une semaine de vide sanitaire pour chaque lot a un impact sur la marge brute de - 20 F/m² en poulet et - 8 F/m² en dinde et que la baisse de la rémunération de 5 ct/kg à un impact de - 13 F/m² en poulets et 8 F/m² en dinde.

Ces données montrent que la situation des récents investisseurs est actuellement très critique.

2.5.3. une baisse de la production nationale, accentuée par la crise liée à la contamination par la dioxine

* Quelques résultats peuvent être tirés des résultats des enquêtes faites par les Chambres d'Agriculture du Grand Ouest auprès de 1 200 éleveurs.

	Production 1998	Production 1999 estimée	Evolution production
Poulet léger nombre de lots/an production kg/m ²	6,93 225,2	6,3 204,7	- 9,09 %
Poulet lourd nombre de lots/an production kg/m ²	6,68 263,8	5,53 218,4	- 17,21 %
Dinde nombre de lots production kg/m ²	2,7 164,5	2,4 146,3	- 11,1 %

En supposant que ces chiffres concernent 50 % de la production française et compte tenu de la répartition de la production française entre le poulet léger, le poulet lourd et la dinde, toutes choses égales par ailleurs, **l'effet global sur la production française pourrait être de l'ordre de -5 % par rapport à 1998.**

Cette évolution correspond à la baisse des ventes qui était envisagée par le SNIA, fin mai sur la production 1999 d'aliment « volailles ».

* Sur cette tendance de baisse de production qui se produira en 1999, intervient à présent la crise liée à « l'effet dioxine » qui risque d'entraîner, jusqu'à la rentrée de septembre une chute sensible de la consommation.

La durée de cette crise dépendra à la fois des réactions qu'auront les entreprises dans l'amélioration de la qualité et la sécurité de leur production, mais aussi des campagnes d'information et de promotion qui seront menées au niveau national.

Cependant, quels que soient les efforts réalisés, les conséquences de la crise affecteront le niveau de la production et dans un tel contexte, il n'est pas exclu que la production française de volaille, baisse sur l'ensemble de l'année 1999 de 7 à 8 % par rapport à l'an dernier.

En résumé:

1. La crise avicole actuelle résulte pour l'essentiel de l'abondance de l'offre créée par le recul des exportations françaises sur le marché communautaire et du ralentissement du taux de progression de la consommation. Cette abondance de l'offre provoque une pression à la baisse des prix qui se manifeste également sur les exportations vers les pays tiers, en relation notamment avec la situation difficile du marché russe.
2. La dégradation de la situation financière des entreprises avicoles, qui en résulte, conduit ces entreprises à prendre des mesures qui entraîneront au cours de l'année 1999
 - une baisse de la production française de l'ordre de 5 % et qui sera accentuée par les conséquences de la crise liée à « l'effet dioxine » ;
 - une forte dégradation du revenu des éleveurs, qui subira également les effets de la crise actuelle.
 - des restructurations d'entreprises qui se traduiront par des rapprochements entre groupes et des fermetures d'ateliers.

3. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION

* en Europe

Aux dires des experts réunis par la Commission Européenne au début de l'année 1999, la production de volailles en Europe aurait dû augmenter en 1999 de 2,4 % en poulet et de 0,5 % en dinde.

Cette modération de la production par rapport aux années antérieures aurait dû provenir pour l'essentiel, à l'exception de l'Allemagne où elle devrait progresser de 6 %, de la baisse prévisionnelle de la production de dinde en France, en Grande-Bretagne et en Espagne ainsi que d'un ralentissement en Italie, tandis que les productions allemande et anglaise de poulet aurait dû continuer à croître (respectivement 4,8 et 1,9 %).

Ces prévisions apparaissent toutefois optimistes au regard des éléments qui précédent, des constatations faites sur les premiers mois de l'année 1999 et enfin de l'intervention de la crise « dioxine ».

* en effet, en France

Les mesures prises par les industriels de la filière avicole commencent à produire leurs effets.

Sur les quatre premiers mois écoulés, selon le SCEES, les **abattages** de poulets ont baissé de 3,8 % en nombre de têtes et de 4,31% en volume.

Pour les dindes, si la réduction en nombre de têtes abattues est de 6,97 %, le tonnage correspondant ne diminue que de 2,75 %.

S'agissant **des mises en place**, sur les quatre premiers mois de 1999, celles-ci sont en baisse de 1,02 % sur les oeufs éclos de poulets et de 2,49 % pour les mises en incubation. Les oeufs éclos et utilisés de dinde sont en diminution de 5,5 % et les oeufs mis en incubation de 6,55 %.

Ces mesures sont toutefois atténuées par l'augmentation du poids moyen des dindes à l'abattage (+ 4,64 % par rapport à 1998) mais en revanche, le poids des poulets de janvier à avril baisse de 0,62 %.

Ces quelques données tendent bien à montrer que (hors effet crise « dioxine ») les estimations faites précédemment d'une diminution de la production française de l'ordre de 5 % pourraient se concrétiser en 1999 et s'aggraver du fait de la crise.

3.2 LES PERSPECTIVES UEEES AU GATT (GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE)

3.2.1 Rappel des accords du GATT et de leurs conditions actuelles de mise en oeuvre

* les évolutions en volume

Les accords de Marrakech signés le 15 avril 1994, se traduisent principalement pour l'Union Européenne par un engagement de réduction en volume et en valeur des soutiens accordés aux exportations européennes vers les pays-tiers.

Le tableau suivant présente « par année GATT », les engagements correspondants ainsi que les utilisations européennes et françaises de ces contingents.

	95/96 Gatt 1	96/97 Gatt 2	97/98 Gatt 3	99/98 Gatt 4	99/2000 Gatt5	Gatt 6
Contingent disponible U.E	434 500	418 000	394 797	346 472	315 600	286 000
Utilisation du contingent par UE	418 100	401 400	393 248	346 472		
Utilisation par la France du contingent F/UE	261 313 69,8 %	269 356 67,2 %	266 147 69,9 %	249 767 (1) 72,0 %		
Poulet entier congelé disponibilité UE	310 000	330 000	319 434	293 000 (1)		
Utilisation UE % poulet entier UE	310 794 74,3 %	318 849 79,4 %	318 980 81,1 %	293 000 (1) 84,5 %	278 000 (2) 88 %	252 000 (2) 88 %
Utilisation France France/UE	241 895 77,8 %	262 498 82,3 %	260 525 81,6 %	247 000 84,3 %	233 520 (2) 84 % (2)	211 500 84 % (2)
Découpes & poussins UE	107 306	82 651	73 814	53 472		
France	19 418	6 858	5 622	2 767		
France/UE	18,1%	8,2 %	7,6 %	5,1 %		

(1) estimations au 30 juin 1999 (unités en tonnes)

(2) estimations prévisionnelles (prolongations de tendances)

Ces chiffres montrent que :

- l'exportation de poulets entiers a été privilégiée par la Commission depuis 1995 ;
- la part des exportations françaises n'a pas cessé d'augmenter au cours des trois dernières années
- l'année 1999 devrait pour la première fois marquer une diminution des exportations françaises de poulets entiers bénéficiant des restitutions à l'exportation. Cette baisse qui devrait être d'environ 13 000 tonnes pour l'année GATT 4 ne fait que préfigurer l'évolution des années à venir.

En effet, sur la base des décisions prises par la Commission pour l'année GATT 5 et dans la mesure où il ne semble pas possible d'augmenter davantage la part du poulet entier dans les exportations subventionnées, la quantité de poulet entier disponible pour les années GATT 5 et 6 devrait passer de 278 000 tonnes à 252 000 tonnes sur lesquelles la part française pourrait s'élever respectivement à 235 500 tonnes et 211 500 tonnes soit une baisse en 2001 de plus de 35 000 tonnes par rapport à la situation actuelle.

* les évolutions en valeur

Le rapprochement des évolutions en volume et en valeur du contingent GATT, donne par ailleurs un éclairage complémentaire de la situation que rencontrent les entreprises.

Evolution des contingents GATT en volume et en valeur

	95/96 GATT1	96/97 GATT2	97/98 GATT3	98/99 GATT4	Evolution en %	Evolution par rapport à l'objectif de départ
Prévisions volumes (T)	434 500	418 000	394 797	346 472	- 20 %	
Valeurs Mecus et Meuros	136,3	127,2	118	108,9	- 20 %	
Réalisations volumes (T)	418 100	401 400	393 248	346 472 (1)	- 17 %	- 20,25 %
Valeurs Mecus et Meuros (1) estimations	115,9	72,9	76,1	90 (1)	- 22,3 %	- 33,9 %

Ainsi, sur les années GATT déjà écoulées, il apparaît que :

- les budgets affectés aux restitutions destinées à la volaille n'ont jamais été réalisés;
- les diminutions enregistrées par rapport aux objectifs de départ sont de 20,25 % en volume et 34 % en valeur;
- en conséquence, la valeur relative des restitutions par kg exporté a beaucoup baissé au cours des quatre premières années GATT, d'autant plus fortement que la part du poulet entier dans les volumes exportés n'a cessé de croître.

Ces données montrent, à l'évidence, que **l'activité d'exportation pour les entreprises concernées est devenue chaque année un métier plus difficile à exercer.**

Dans de telles conditions, il est clair que les négociateurs français auprès de la Commission auront pour objectif au cours de la campagne GATT 5, sauf à laisser s'aggraver les difficultés que rencontrent les entreprises, de maintenir la valeur des restitutions à l'exportation à un niveau correct et de veiller à ce que les contingents de poulets entiers qui seront décidés pour le GATT 6 restent au niveau le plus proche de celui qui a été fixé pour l'année GATT 5.

Cet objectif doit d'autant plus être tenu que les contingents fixés pour le GATT 6 seront sans doute prolongés de juillet 2001 à juin 2003 dans le cas où les nouvelles négociations OMC qui seront engagées fin novembre, n'aboutiraient pas avant juin 2001.

Au-delà de 2003, les risques sont grands pour que le nouvel accord reconduise sinon, accentue la tendance actuellement constatée.

De plus, l'accès au marché européen risque d'être facilité pour de nombreux pays, ce qui accroîtra la concurrence au sein du marché européen. Les discussions qui ont été engagées avec les pays d'Amérique Latine à la fin du mois de juin, témoignent de cette situation, sans qu'il soit besoin d'évoquer ici, davantage, la position exprimée par les USA.

3.2.2. les difficultés d'exporter du poulet entier sans les restitutions européennes

Selon les informations recueillies auprès des opérateurs français comparées, pour la production, aux données de l'ITAVI, le **prix de revient du poulet congelé** sans abats destiné à l'exportation peut être estimé de la façon suivante :

coût poussin	0,7 à 0,8 F/kg vif
coût aliment	2,1 à 2,2 F/kg vif
Coût d'élevage et frais technique	1,2 à 1,3 F/kg vif
soit par kg vif	4,0 à 4,3 F
par kg carcasse	5,3 à 5,7 F
coût abattoir	2 à 2,2 F
prix revient au kg	7,3 à 7,9 F
mise à FOB	0,2 F
fret France - M. Orient	0,9 à 1,1 F
TOTAL	8,4 à 9 F le kg
prix de revient CAF	

Ces coûts peuvent être appréciés au regard de ceux qui sont rencontrés dans les principaux pays producteurs

Coûts moyens comparés en 1998 en USD/kg

	France	Brésil	Chine	Hongrie	Thaïlande	Etats-Unis
Poussin	0,15	0,14	0,13	0,15	0,13	0,11
Aliment	0,35	0,30	0,41	0,55	0,44	0,28
Coûts charge	0,20	0,10	0,10	0,29	0,12	0,16
TOTAL	0,7	0,54	0,64	0,99	0,69	0,55
soit en F 1 \$ = 5,9 F	4,13	3,18	3,77	5,84	4,07	3,24

Coûts moyens comparés sortie usine 1998 -USD/kg

	France	Brésil	Chine	Hongrie	Thaïlande	USA
Coût vif	0,94	0,69	0,84	1,32	0,92	0,73
Coût transf.	0,32	0,19	0,12	0,74	0,14	0,28
TOTAL	1,26	0,88	0,96	2,06	1,06	1,01
soit en F/kg 1 \$ = 5,9 F	7,43	5,19	5,66	12,15	6,25	5,95

sources : ITAVI et OFIVAL – commission européenne
National Broiler Council – Rabobank – LDO - LEI

Le cours du dollar ayant augmenté depuis le début de l'année 1999 pour s'établir actuellement à 6,35 F, le coût du poulet français devrait être actuellement de 1170 \$ la tonne soit 1200 \$ FOB.

Déduction faite de la restitution à l'exportation soit 250 euros par tonne ou 258 \$ par tonne, son prix de vente possible devient **942 \$ par tonne** à comparer au prix brésilien de **900 \$ par tonne**.

Il est clair que ce niveau de restitution est nécessaire pour qu'une entreprise française ou européenne envisage de vendre du poulet entier produit en Europe vers les Pays-tiers.

3.2.3 les facteurs d'évolution des coûts de production

Plusieurs facteurs sont susceptibles de faire évoluer les coûts de production.

- le bien-être animal

Il s'agit dans ce domaine, d'une réduction éventuelle des densités d'élevage qui pourraient baisser dans une hypothèse pessimiste de plus de 25 à 22 ou 18 poulets par m².

Selon l'ITAVI, une telle évolution, dans une hypothèse haute, pourrait entraîner une augmentation du coût de l'ordre de 10 à 30 ct/kg vif selon ces deux hypothèses.

-- les contraintes environnementales

Ces facteurs progressent dans le même sens que le bien-être animal. Le coût d'achat d'une litière, d'enlèvement et du stockage du fumier peut être évalué selon l'ITAVI à 32 F/m²/an. Dans le cas où aucune valorisation ne viendrait compenser ces dépenses, il en résulterait un coût de 13 ct/kg. cette charge étant sensiblement augmentée en cas de coût de transport et de traitement estimé selon Tilly-Sabco à 15 ct par kg vif.

-- la suppression des additifs dans les aliments

Cette suppression entraînerait une augmentation de l'indice de consommation et du risque de mortalité des animaux.

Cette charge supplémentaire serait imputée sur la marge de l'éleveur mais dans une telle situation, on peut penser que le dialogue engagé entre les éleveurs et les industriels conduirait ces derniers à prendre en charge tout ou partie du coût supplémentaire.

-- le cours des matières premières

Dans ce domaine, les coûts d'alimentation en France sont à leur plus bas niveau.

Cependant la mise en application d'Agenda 2000 devrait entraîner une baisse supplémentaire du prix des céréales. Selon les témoignages recueillis, il pourrait en résulter une diminution de l'ordre de 10 % du coût de l'alimentation animale qui aurait pour effet, selon les hypothèses, de réduire le prix du kg vif de l'ordre de 10 à 20 ct.

En revanche, la suppression des farines et graisses animales de la ration alimentaire des volailles, aurait un effet inverse, et augmenterait le coût de l'aliment de 6 à 8 ct par kg d'aliment, soit 10 à 15 ct/kg vif.

In fine, la baisse des prix de l'aliment, qui est escomptée ne compensera pas les augmentations de coûts liées aux autres évolutions à venir.

-- la performance technique des élevages

Selon l'ITAVI, de 1992 à 1997, la productivité des élevages s'est accrue de 1,8% par an et l'indice de consommation a baissé de 1%.

La prolongation de cette tendance sur les prochaines années serait sans doute une hypothèse très optimiste, compte tenu des éléments qui précédent.

Cependant, il ne serait pas déraisonnable de penser que le progrès génétique et l'amélioration des performances techniques des bâtiments, pourrait, à surface de production égale, entraîner un accroissement de production de 1% par an.

3.2.4 les restitutions à l'exportation

Les restitutions à l'exportation, fixées le 1^{er} juillet 1995 (début de l'application des accords du GATT), pour le poulet entier Moyen-Orient à 42 écus/100 kg, sont aujourd'hui de 25 euros/100 kg. Elles ont été modifiées 13 fois par la Commission qui adapte leur niveau aux fluctuations du dollar, aux coûts de production constatés et aux prix de vente pratiqués sur les marchés concernés.

Compte tenu des différences constatées ci-dessus en matière de coût de production ainsi que leur faible évolution possible, **l'existence des restitutions est une condition nécessaire au maintien des ventes de poulets entiers vers les marchés traditionnels de la France, notamment au Moyen-Orient.**

En conséquence, si le contingent de poulet entier susceptible de bénéficier des restitutions à l'exportation, dont notre pays pourrait disposer d'ici 2001, baisse de 35 000 tonnes, c'est bien 35 000 tonnes de poulet qui ne pourront être exportés vers les Pays-tiers.

3.3 LA CRISE ACTUELLE EST UNE CRISE STRUCTURELLE

*** une crise structurelle sur le marché européen**

En effet, les exportations françaises de volailles se sont développées au cours des années passées pour faire face à l'augmentation de la consommation de nos principaux clients que sont l'Allemagne (+ 37 % des ventes exports UE entre 1993 et 1997) et le Royaume-Uni (+ 19 % sur la même période).

Toutefois, cette tendance s'est inversée brutalement en 1998 en Allemagne puisque nos exportations ont chuté de 16,5 % dans ce pays et depuis 1996 au Royaume-Uni, pays dans lequel les exportations françaises ont baissé de 15,2% en trois ans.

Exportations françaises vers l'Allemagne et Royaume-Uni

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 – 3 mois
Importations totales allemandes	426 941	398 433	451 103	521 703	445 867	514 232	
Import. de France	88 164	92 290	99 229	110 030	121 073	101 137	20 467
évolution %		4,6 %	7,5 %	10,8 %	10 %	- 16,5 %	- 8 %
Importations totales du Royaume-Uni	172 604	200 070	251 083	288 881	296 546	346 888	
Import. de France	91 586	113 713	124 161	117 595	109 016	105 294	19 161
évolution %		24,1 %	9,2 %	- 5,3 %	- 7,3 %	- 3,4 %	- 13,53 %

source : Agrostat et Douanes françaises – unités en milliers de tonnes

Cette évolution est incontestablement liée, comme l'indiquent volontiers les opérateurs de la filière, et surtout, comme le souligne l'étude réalisée par le Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE) sur le positionnement de l'offre française de volailles (juin 1999) à un protectionnisme latent, développé en Allemagne et au Royaume-Uni, par les distributeurs qui répondent à une demande des consommateurs et à une stratégie d'organismes professionnels comme la C.M.A.

Cependant, les importations allemandes et anglaises n'ont pas diminué malgré semble-t-il, et particulièrement pour l'Allemagne, un manque de fiabilité des statistiques Agrostat.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la qualité³, la compétitivité et l'adaptation des produits français à la demande des consommateurs européens. De ce point de vue, l'étude du CFCE apporte des éléments de réflexion utiles sur la faible présence ou l'absence de l'offre française dans certains segments de marché de ces deux pays.

Par ailleurs, on doit souligner la forte croissance de la production de volailles au Royaume-Uni (+ 1,8 %) en 1998 et en Allemagne (+ 4,2 % en 1998)

-- en Allemagne, les experts communautaires prévoyaient pour fin 1998, une augmentation de la production nationale supérieure à 4,6 % et l'OFIVAL a indiqué lors de son conseil spécialisé volailles de chair de juin que la production allemande serait en 1999 en augmentation de 6 %.

Or, une augmentation de production de 4,5 % suffit (+ 35 000 T) pour couvrir un accroissement de la consommation de 2,6 %.

³ l'année 1998 a notamment été marquée par des blocages et des retours de produits exportés en Allemagne (DMZ)

-- au Royaume-Uni, une augmentation de la consommation de 2 % par an au cours des années à venir correspondrait à un accroissement de la production de 2,2 % ce qui ne paraît pas un objectif irréaliste.

D'ailleurs, dans son étude, le CFCE fournit un bilan prévisionnel pour la viande de volailles, établi par la Meat Livestock Commission (MLC)

Bilan prévisionnel pour la viande de volailles au Royaume-Uni

	1998	1999	2000	2005
Production	1 537	1 540	1 580	1 910
Importations	302	330	300	230
Exportations	187	183	189	220
Consommation (1)	1 636	1 692	1 696	1 920

(1) offre disponible compte tenu des variations de stocks – unités : 1000 tonnes

Dans ces conditions, **il est clair que les exportations françaises en direction de ces deux pays pourront difficilement progresser, d'autant que les coûts de production sont très proches de ces deux pays et qu'ils risquent de ne pas évoluer dans le sens souhaité par les entreprises françaises.**

En effet, une étude faite en mars 1999 par l'Agricultural Research Institute (LEI-LDO), The Hague, compare les coûts de production du poulet en France, au Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne en 1997 et évalue dans chacun de ces pays les accroissements de coût qui sont susceptibles d'intervenir dans le futur du fait de la suppression des antibiotiques, des farines de viandes et d'os dans l'alimentation des volailles, du traitement des effluents et des écotaxes.

Cette étude donne les résultats suivants :

Coûts carcasse par kg

	NL	F	UK	ALL
Coût 1997	9,34	9,34	9,64	9,40
Coûts futurs	10,11	10,02	10,08	9,88

source LEI – LDO – Unités : Francs/kg

Dans ce contexte, la reconquête des parts de marché perdues au Royaume-Uni et en Allemagne sera très difficile et **l'Allemagne, grâce à la production des Länder de l'Est, est susceptible de devenir, en Europe, le pays le plus performant dans ses productions avicoles.**

Enfin, les autres pays européens importateurs tendent tous à augmenter leur taux d'auto approvisionnement (Grèce exceptée) tandis que les exportations des pays exportateurs se maintiennent ou progressent comme celles des Pays-Bas, du Danemark, d'Italie ou de Belgique, ce dernier pays devant à présent, se relever de la crise qui vient de le frapper.

Dans ces conditions, la question qui se pose pour les années à venir, est bien celle de savoir si les exportateurs français pourront conserver leurs parts de marché vers les pays européens. Ils ne pourront le faire que par la qualité de leur production, les garanties qu'ils apportent au consommateur et par une plus grande adaptation des produits livrés aux besoins spécifiques de ces marchés, différents du marché français.

* **une baisse inévitable des marchés dans les pays tiers**

L'application des accords du GATT entraînera probablement pour la France, comme nous l'avons vu précédemment, une baisse de 35 000 tonnes des exportations françaises aidées de poulets entiers et les négociations qui débuteront fin novembre à l'OMC éclaireront sans doute, le contexte des échanges commerciaux internationaux au-delà de 2001.

Une hypothèse optimiste pourrait être (cf 3.2.1 ci-dessus) la prolongation de la tendance actuelle jusqu'en 2006. Elle correspond à une perte annuelle d'un contingent de 15 000 tonnes de poulets entiers susceptibles d'être exportés avec restitutions.

Or, à une telle échéance, **on ne peut pas envisager une substitution aux restitutions communautaires qui serait financée par le budget français.**

De plus, l'idée de certains opérateurs de la filière qui consisterait à demander le remplacement des restitutions par une aide directe allouée aux producteurs de volailles n'est pas praticable pour deux raisons au moins :

-- les producteurs de poulets élèvent dans le même poulailler, indifféremment, du poulet léger pour l'exportation vers les Pays-tiers et du poulet lourd destiné au marché intérieur. Comment faire la différence dans la gestion d'un éventuel dispositif d'intervention ? Comment faire un traitement différent entre éleveurs ?

-- le montant des restitutions à l'exportation s'élève actuellement à 1,64 F par kg exporté. Cette somme correspond à 2,18 F par kg vif alors que le producteur est rémunéré au plus à 1,2 F/kg vif et que, dans bien des cas, il ne fournit pas lui-même l'aliment des volailles dont le coût par kg vif, est sensiblement le même que le montant de la restitution.

Dans un tel contexte, la poursuite de l'activité d'exportation de poulets entiers vers les Pays tiers est bien subordonnée au **maintien des restitutions à l'exportation**.

Compte tenu de l'impact de cette activité en Bretagne, notamment pour l'emploi qu'elle représente (2500 emplois salariés auxquels s'ajoutent environ 1500 éleveurs), les négociations qui s'engageront à la fin de cette année, pour le renouvellement des accords du GATT, devraient avoir pour objectif de préserver les restitutions à l'exportation dans le domaine de la volaille, et d'obtenir un contingent d'exportations avec restitutions, le plus proche de celui qui sera atteint en 2001.

Il en est de même, de l'exigence qui devrait être faite d'imposer, aux productions importées sur le marché communautaire, les mêmes règles que celles auxquelles obéissent les productions communautaires, notamment en matière de règles sanitaires, de bien-être animal et de conditions d'élevage, qui toutes ont pour effet d'augmenter les coûts de production.

3.4 UN APPAREIL DE PRODUCTION NATIONAL SURDIMENSIONNÉ POUR UN MARCHÉ CEPENDANT EN CROISSANCE

En effet, les situations qui ont été décrites précédemment, peuvent être résumées en quatre points :

- une baisse de production de 120 000 tonnes liée aux pertes de marchés** en France et en Europe (5 % de la production 1998), augmentée des conséquences de la crise liée à l'effet "dioxine" qui pourraient représenter, de façon ponctuelle, un volume supérieur à 40 000 tonnes (15 % de la production pendant 6 semaines) ;
- une baisse de 35 000 tonnes liée aux accords du GATT jusqu'en 2001 ;**
- une augmentation annuelle de la productivité des élevages** qui pourraient produire chaque année, sur les mêmes surfaces de poulailler 20 à 25 000 tonnes de produits de volailles supplémentaires (progrès génétique, notamment) ;
- une augmentation de la consommation de ces produits de l'ordre de 1,5 %**, après dissipation des effets de la crise dioxine.

Ces différents éléments peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Année	1999	2000 et suivantes
Production baisse structurelle	- 120 000 T environ - 5 %/98	1 % par an (progrès génétique notamment) soit 20 à 25 000 T/an
Consommation (hors effet "dioxine")	+ 21 500 T	+ 22 à 30 000 T/an
Exportations Pays-tiers Union Européenne	- 15 000 T	- 15 à 25 000 T/an risques de perte de marché
Importations		augmentation des importations (facilité d'accès au marché communautaire)
baisse « dioxine »	- 40 000 T	estompement de l'effet dioxine
Solde (hors dioxine)	≈ - 113 000 T	- 15 à 25 000 T/an si les négociations GATT sont infructueuses

Ce tableau fait apparaître que la filière avicole se trouve en 1999 dans une phase de retournement de tendance et que, compte tenu de la baisse inéluctable (liée aux accords du GATT) des exportations sur les Pays-tiers et de la concurrence exacerbée que doivent affronter les opérateurs français sur ces marchés, **la situation de la filière à moyen terme, dépendra du comportement des produits français sur le marché de l'Union Européenne.**

4. LES PROPOSITIONS

4.1 RESTAURER LE NIVEAU DE REVENU DES ELEVEURS

4.1.1. Une alternative apparente

Deux méthodes sont possibles pour rétablir le niveau de revenu des éleveurs dont les marges ont baissé, début 1999 (cf § 2.5)

- une indemnisation des pertes subies du fait de l'allongement des vides sanitaires et des baisses de densité ainsi qu'un soutien spécifique aux récents investisseurs qui sont les plus touchés ;
- un ajustement de la production, par la réduction des surfaces de bâtiments, ce qui permettrait, pour les éleveurs qui continueraient cette activité, de retrouver un bon niveau de revenu, du simple fait du retour à des conditions normales d'exploitation des poulaillers.

Cette seconde méthode est la seule qui puisse être utilisée en situation de crise structurelle.

Dans cette hypothèse, sur la base de 16 millions de m² de bâtiments spécialisés pour la volaille de chair, il serait nécessaire, en ne tenant pas compte de la baisse de production liée à la crise « dioxine » qui normalement doit être passagère, de réduire les surfaces de bâtiment de :

- 5 % au titre des pertes de marché dans l'Union Européenne soit 800 000 m²
- 140 000 m² (produisant en moyenne 240 kg de poulet produit par m²/an) environ au titre des pertes de marché de poulet entier, prévisibles du fait de l'application des accords GATT d'ici juin 2001.

Cette réduction des surfaces de l'ordre de 950 à 1 000 000 m² correspondrait (sur la base de l'échantillon retenu pour l'étude des Chambres d'Agriculture du Grand Ouest) à environ 1 000 bâtiments et 600 à 700 exploitations agricoles.

4.1.2 Un plan de réduction des surfaces de poulaillers

Un tel plan, qui aurait pour effet de réduire la production française de 6,5 %, ne pourrait être conduit que sur la base du volontariat.

Il ne pourrait donc être mis en oeuvre qu'en recourant à toutes les mesures susceptibles d'être mobilisées dans ce cadre, c'est à dire, les départs à la retraite, les reconversions par réinsertion professionnelle et les préretraites agricoles, pour les éleveurs âgés de plus de 55 ans.

A titre indicatif, d'après le SCEES, on compte 279 éleveurs âgés de plus 60 ans et possédant un effectif de volailles supérieur à 4 000 unités, et 458 éleveurs dont l'âge est compris entre 58 et 60 ans.

* Dans cette situation, l'indemnisation de l'arrêt de la production de volailles, devrait être définie, après concertation avec les organisations professionnelles concernées, la marge nette dégagée par les éleveurs durant le second semestre 1998, soit environ 50 F par m² de poulailler, pouvant constituer une référence utile.

Si la mesure était ciblée sur les bâtiments anciens, l'arrêt de l'exploitation de ces poulaillers, permettrait:

- d'éliminer de l'appareil de production les bâtiments les moins performants sur le plan technique ;
- d'améliorer ainsi la qualité des produits livrés ;
- de réduire le coût de la mesure.

* L'arrêt de l'activité avicole devrait naturellement entraîner le retrait de l'autorisation d'exploiter les bâtiments correspondants ou la déchéance de la déclaration d'exploitation déposée en préfecture au titre de la législation sur les établissements classés (information de la préfecture).

En outre, l'administration ne devra pas accuser réception des nouvelles déclarations d'exploitation qui pourraient être faites pour des bâtiments ayant fait l'objet ou provenant d'une cessation de production indemnisée.

La seule exception qui pourrait être faite à cette obligation pourrait concerner la possibilité qui serait donnée au repreneur d'une exploitation cédée dans le cadre de ce programme, de conserver le bâtiment avicole et de désaffecter en contrepartie un autre bâtiment de surface équivalente qu'il posséderait déjà et dont les performances techniques et surtout sanitaires, seraient inférieures au bâtiment repris.

* Enfin, les mesures mises en oeuvre pourraient contribuer à réduire les pollutions d'origine agricole si elles intervenaient de façon préférentielle dans les zones d'excédents structurels (ZES), soit par une majoration de l'indemnité de cessation d'activité avicole, soit par la définition d'un « quota » pour ces zones ce qui, cependant, n'aurait pas le même impact, en terme de communication, que la première solution.

* Dans un tel contexte, la question délicate est celle de **l'attitude qui devrait être adoptée vis à vis des nouvelles demandes d'autorisation d'exploitation**, car l'efficacité des mesures qui seraient appliquées, est subordonnée à la capacité de maîtriser les agrandissements ou les constructions nouvelles d'ateliers de production.

Dans ce domaine, bien que certaines organisations professionnelles la réclament, il semble cependant qu'une interdiction totale de toute nouvelle construction soit difficile à mettre en oeuvre car certaines productions ou certains bassins de production possèdent encore un potentiel de développement.

Aussi, pour répondre avec souplesse à cette situation, et malgré le champ départemental d'application du dispositif, est-il proposé de recourir à **l'article L 331.2 6° du Code Rural résultant de la nouvelle loi d'orientation agricole** qui soumet à autorisation les créations ou extensions de capacité des ateliers hors-sol, après avis de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture. Ainsi, cette commission devrait être en mesure d'apprécier les conditions dans lesquelles certaines nouvelles capacités de production pourraient, éventuellement, être acceptées. Dans ce cas, la surface minimum du bâtiment à construire qui devrait être définie par décret pour l'application de la loi, devrait être celle d'un bâtiment de l'ordre de 1 000 m².

4.1.3 La compatibilité de ce plan avec la réglementation communautaire

Dans ce domaine, les pratiques de la Commission sont, par exemple, rappelées à l'occasion de l'avis rendu par celle-ci sur une aide proposée par les autorités néerlandaises dans le secteur porcin (JO CE C108/7 du 17/4/99).

La Commission considère comme étant compatible avec le marché commun, **à concurrence de 100 % des frais relatifs à la cessation d'activité de production**, toute mesure qui remplirait les quatre conditions suivantes :

- l'aide doit être prévue dans l'intérêt général du secteur concerné ;
- il doit y avoir une contrepartie suffisante de la part des bénéficiaires ;
- il doit être exclu qu'il s'agisse d'une aide de sauvetage et à la restructuration ;
- toute surcompensation des pertes de valeur du capital et des pertes résultant des revenus futurs prévus doit être exclue.

Il semble bien, dans le cas qui nous occupe, que les autorités françaises puissent réellement démontrer que ces quatre conditions sont satisfaites.

En toute hypothèse, la mise en oeuvre d'un tel plan, devra être notifiée à la Commission de l'Union Européenne avant son lancement effectif.

4.2 LES QUESTIONS SANITAIRES

Les vides sanitaires ne sont pas aujourd'hui réglementés et permettent une grande souplesse dans les plannings de mise en place qui peuvent être adaptés aux demandes du marché.

Toutefois, la réduction d'un vide sanitaire à une durée qui ne permettrait pas d'assurer un nettoyage complet et une désinfection efficace des installations peut entraîner une détérioration de la qualité sanitaire des produits et une diminution de la productivité des élevages.

Cependant, c'est probablement moins la durée du vide que la qualité du nettoyage-désinfection qui est en cause et d'ailleurs, les modalités des contrôles à opérer sur le respect des règles qui seraient définies sont difficiles à établir.

Aussi, est-il suggéré **d'encourager les démarches de progrès dans les élevages et les ateliers d'abattage et de transformation** telles que celle mise en place à l'initiative du CIDEF et de l'OFIVAL pour la production de dinde.

Dans un tel cadre de démarches contractuelles, destinées à améliorer la qualité sanitaire des produits issus des élevages français, les services de la DGAL pourraient procéder, à la vérification de la qualité des nettoyages réalisés au moment des vides sanitaires et de la qualité sanitaire des élevages.

Dans le cas de contaminations constatées (salmonellose par exemple), les cheptels correspondants pourraient alors être détruits et les éleveurs indemnisés selon des dispositions définies contractuellement.

Ces opérations pourraient être conduites à l'initiative d'interprofessions, d'entreprises ou de groupements qualité dans le cas des labels. Les modalités de mise en oeuvre pourraient être calquées sur celles qui viennent d'être décidées en France, pour l'application de la directive « salmonelles » qui ne vise que les élevages de reproducteurs et de poules pondeuses. Ces mesures contribueraient de façon déterminante à l'amélioration de la qualité sanitaire des produits de l'aviculture et donneraient aux consommateurs français et étrangers, les garanties qu'ils demandent.

4.3 LE DIALOGUE ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES INDUSTRIELS

* La filière avicole est marquée par l'existence de 3 interprofessions : le comité interprofessionnel de la dinde française (CIDEF), le comité interprofessionnel de la pintade (CIP) et le comité interprofessionnel du foie gras (CIFOG).

Le CIFOG est bien connu pour les actions et les campagnes de promotion qu'il conduit. Il en est de même du CIP et du CIDEF.

Cependant, l'existence de ces trois comités interprofessionnels n'a pas permis d'établir de bonnes conditions de dialogue entre les producteurs et les entreprises, ni d'éviter la situation de crise dans laquelle se trouve la production de dinde ou encore la diminution relative de la production de pintades.

Il est clair que **l'application des dispositions de la loi d'orientation agricole, notamment en ce qu'elle prévoit l'existence d'une instance de conciliation ainsi que le recours à un arbitrage éventuel pour l'application de mesures décidées par l'interprofession (art. L 632.2 nouveau du Code Rural)** peut, dans des conditions sensibles, améliorer l'impact des décisions interprofessionnelles en matière de régulation du marché.

Dans un tel contexte, la création d'une interprofession « volailles de chair », rassemblant des interprofessions existantes (CIFOG mis à part compte tenu de la spécificité du produit) et intégrant toutes les productions de volailles (poulet, canard...) devrait être encouragée.

* Cependant, **la création éventuelle d'une interprofession « volaille de chair » ne saurait dispenser la filière d'une amélioration du dialogue entre les entreprises et les producteurs**, au sein de la même filière d'intégration. Il semblerait normal que dans ce domaine, soient créées des voies de dialogue entreprise - producteur, du même type que celles qui sont mises en oeuvre entre une entreprise et ses salariés.

La question se pose réellement de la **remise en chantier de la loi sur l'intégration**.

4.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS ET DES RECONVERSIONS INDUSTRIELLES

Les industries avicoles françaises ont bénéficié au cours des années passées d'aides nationales et communautaires pour accompagner leur développement. Des investissements importants ont été réalisés alors que, dans le même temps, les entreprises se structuraient autour de 7 leaders.

La crise actuelle, comme indiqué précédemment, entraînera probablement des fermetures d'ateliers et de nouvelles restructurations. Simultanément, les entreprises devront, tout en gardant leur compétitivité pour faire face à la concurrence extérieure grandissante :

- améliorer la qualité des produits exigée par les consommateurs** (conditions et durée d'élevage, qualité de l'alimentation de la volaille, variété des souches mises en place) ;

- poursuivre leur **modernisation** de façon à adapter leur production aux besoins du marché et fournir aux distributeurs et fabricants moins de poulets entiers, davantage de découpes de qualité et de produits élaborés.
- veiller à la **qualité sanitaire des produits et répondre aux nouvelles exigences en matière de bien-être animal** (transport des animaux vers les abattoirs, équipements de réception des animaux et d'accrochage, etc...)

De même, des recherches continues devront être conduites pour **faire évoluer les produits livrés en fonction des goûts des consommateurs**. Au-delà des efforts de marketing déjà réalisés par la filière, il s'agira pour elle, de développer l'innovation et de diversifier son offre pour améliorer ses positions, en particulier sur les marchés européens qui détermineront demain, l'avenir des entreprises françaises.

Dans ce contexte, compte tenu de la place actuelle de la filière avicole française en Europe, on peut penser que l'intérêt national serait, après avoir accompagné les restructurations qui s'imposent, de **contribuer à la création de quelques entreprises leader en Europe**, dont la taille dépasserait notre pays pour rayonner dans plusieurs autres pays européens y compris les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).

Cette évolution est nécessaire pour accompagner celle de la grande distribution qui, dans un avenir proche, cherchera à établir des relations commerciales, avec ses fournisseurs, à l'échelle de l'Europe dans le cadre de référencements européens. Dans un tel contexte, il est sûr que les entreprises qui seront en mesure de soutenir ou d'établir un dialogue à ce niveau, disposeront d'un avantage réel par rapport aux autres.

Ainsi, au-delà des aides classiques à l'investissement, telles que le prime d'orientation agricole et les aides FEOGA, il serait opportun que les pouvoirs publics se dotent d'un fonds disposant de moyens importants permettant **d'accompagner les restructurations industrielles à venir et faciliter l'émergence de groupes de tailles européennes**. Il s'agira alors, plus de soutenir un projet stratégique de développement des entreprises et notamment des investissements immatériels, que de subventionner des investissements matériels.

De ce point de vue, les investissements commerciaux à l'étranger, voire les investissements industriels à l'étranger devraient être examinés avec un intérêt particulier.

Pour mettre en oeuvre cette politique, les pouvoirs publics disposent d'instruments adaptés, notamment les offices agricoles, voire le fonds d'intervention stratégique.

Enfin, s'agissant des restructurations qui seront mises en oeuvre dans un proche avenir, le FNE pourra accompagner dans le cadre des plans sociaux qui devront être mis en place, la cessation définitive d'activité des salariés, ou leur reconversion. Toutefois, dans ce domaine, **les fermetures créeront des dommages souvent irrémédiables sur l'emploi de ces régions** car les salariés concernés sont généralement peu qualifiés et peu mobiles (emploi féminin).

C'est la raison pour laquelle les négociations qui s'engagent à l'OMC seront, pour ces régions décisives et qu'avant d'envisager les fermetures d'ateliers, toutes les énergies doivent être réunies pour les éviter, notamment par l'utilisation du fonds à mettre en place ou des ressources existantes à mobiliser (cf ci-dessus).

4.5 LA PROMOTION DES PRODUITS

Dans ce domaine, les actions conduites par SOPEXA, avec des financements professionnels et de l'OFIVAL correspondent à des actions ponctuelles, réalisées dans quelques pays européens dont les choix sont souvent intuitifs.

L'étude actuellement réalisée par le CFCE et SOPEXA à la demande de l'OFIVAL, devrait fournir, de ce point de vue, des éléments permettant la détermination, en liaison avec le conseil supérieur des exportations alimentaires prévu dans le cadre de la loi d'orientation agricole, d'une **stratégie de promotion et de communication** assise sur des bases solides et raisonnées.

De ce point de vue, l'étude que vient de réaliser le CFCE sur le positionnement de l'offre française de volailles (juin 1999) en Arabie Saoudite, dans les Emirats Arabes, en Allemagne et au Royaume-Uni donne un bon exemple de ce qui peut être fait dans ce domaine.

Il s'agira ensuite au niveau national, entre les professionnels et les pouvoirs publics de dégager les moyens nécessaires, qui devront être adaptés à l'ambition que cette filière doit se donner.

4.6 LES MESURES CONJONCTURELLES

Quelles que soient les conditions dans lesquelles seront mises en oeuvre les mesures structurelles destinées à remédier à la situation actuelle de la filière avicole, des mesures conjoncturelles devront être employées pour faire face à des difficultés momentanées, telles que celles qui sont actuellement créées par la crise dioxine.

Dans ces situations, les actions des opérateurs professionnels consistent généralement, soit à stocker temporairement les produits, soit à les dégager sur Pays-tiers.

Ces actions ont fait la preuve de leur efficacité mais ont l'inconvénient de retarder les difficultés à venir (stockage) ou la mise en oeuvre de mesures plus structurelles (déplacement).

Dans ce cas, il semblerait opportun **d'examiner les conditions dans lesquelles le ministère de l'agriculture et de la pêche, pourrait intervenir pour fournir aux organisations caritatives traditionnelles, les moyens leur permettant d'acheter sur le marché intérieur, des volumes de produits qu'elles ne seraient pas en mesure d'acquérir pour les populations démunies, sur leurs moyens propres.**

Les organisations concernées, qui ont été contactées, se sont montrées particulièrement intéressées par cette opportunité car toutes doivent faire face à des difficultés voire une pénurie dans leur approvisionnement en produits carnés. De ce point de vue, les volailles, avec la diversité de leur assortiment et notamment les découpes congelées, seraient très appréciées.

Ces opérations qui seraient sans doute plus coûteuses que des actions traditionnelles de déplacement, se rapprocheraient des techniques mises en oeuvre aux Etats-Unis avec leurs programmes alimentaires particuliers, institués en faveur des personnes âgées, des enfants ou des populations démunies.

CONCLUSION

Telles sont les propositions qui peuvent être formulées après un examen approfondi de la situation de la filière avicole et des difficultés qu'elle devra affronter.

Dans cette situation et s'agissant d'une filière de production intégrée, il lui appartient d'abord de trouver en elle-même l'énergie et les ressources qui sont nécessaires pour assurer sa restructuration et retrouver ensuite la voie du développement.

Cependant, dans la phase critique qu'elle doit traverser, un engagement fort et solidaire de l'Etat est nécessaire pour accompagner ses efforts et réduire l'impact des décisions qui seront prises, sur l'emploi et notamment dans les régions les plus menacées, la Bretagne et les Pays de Loire.

La filière avicole a su démontrer au cours des dernières décennies, son savoir-faire, son dynamisme et son ambition, au point de devenir un des fers de lance des exportations agro-alimentaires françaises, tandis que sur le marché intérieur, ses parts de marché dans la consommation de produits camés ne cessaient de croître.

Elle n'a pas perdu aujourd'hui ces qualités. Dans la crise qui la frappe, elle saura trouver les ressorts nécessaires pour tenir sa place sur les marchés du Monde.

Daniel PERRIN
Ingénieur général du génie rural,
des eaux et des forêts

ANNEXES

Le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche

Paris, le

- 3 MAR 1999

Monsieur le Vice-Président,

Le secteur du poulet de chair est confronté actuellement à des difficultés, à la fois sur le marché national et sur les marchés à l'exportation.

Les années 1996 et 1997 ont été très favorables au secteur de la volaille qui a bénéficié de la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine. La production a fortement augmenté durant cette période. Cependant, les données statistiques disponibles ne font pas apparaître une hausse équivalente de la consommation. De ce fait, à la fin de 1998, les entreprises ont commencé à réduire la production de volailles de chair. Dans le même temps, certains intégrateurs ont décidé de diminuer les rémunérations des éleveurs.

En ce qui concerne les marchés à l'exportation, on observe une réduction des ventes françaises sur les différents pays européens, particulièrement au Royaume-Uni et en Allemagne.

De plus, il existe en France un outil industriel spécialisé sur le « poulet entier » destiné à l'exportation sur pays-tiers, notamment le Proche et le Moyen-Orient et, dans une moindre mesure, la Russie. Or, l'évolution des plafonnements en volume par rapport aux exportations subventionnables, tels qu'ils résultent des accords du GATT, fait peser une grave menace sur ce secteur qui, confronté à une concurrence internationale accrue, reste dépendant des aides communautaires à l'exportation. Ces contingents vont encore diminuer de 30 000 tonnes jusqu'en 2000 et l'avenir même des restitutions est incertain, selon l'issue des prochaines négociations commerciales multilatérales.

Par conséquent, il est essentiel d'évaluer dès maintenant les conséquences économiques et sociales que ces évolutions impliquent pour l'ensemble des maillons de la filière avicole. Il conviendrait également de tracer des perspectives d'actions de nature à infléchir ou à accompagner les mutations prévisibles du secteur. Cela comprend l'examen de l'opportunité d'un redimensionnement ou d'une reconversion d'une partie de l'outil de production dans le temps, ainsi que de ses éventuelles conséquences sociales.

En outre, les résultats de cette mission viendront étayer la position française dans les prochaines négociations internationales.

Monsieur Henri DEMANGE
Vice-Président du Conseil Général du GREF
30, rue Las Cases
75349 PARIS 07 SP

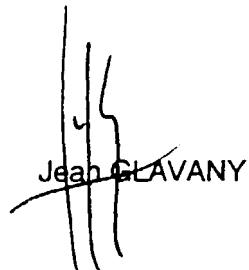
78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tél : 01 49 55 49 55

Cette analyse doit être menée en concertation étroite avec les professionnels de la filière, les élus des principales zones de production et les services des administrations concernées.

Il m'apparaît nécessaire de confier ce travail d'évaluation, de prospective et de proposition, à un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, qui me remettrait un rapport définitif à la fin du mois de juin 1999, après un rapport d'étape fin avril 1999.

Compte tenu de sa compétence et de son expérience du secteur, je souhaite que M. Daniel PERRIN soit chargé de cette responsabilité. En outre, je ne verrai que des avantages à ce qu'il puisse s'adjointre les services d'un autre fonctionnaire, spécialiste des affaires sociales, pour mener à bien cette mission dans les délais impartis. Bien entendu, M. PERRIN pourra bénéficier des concours qu'il jugera nécessaires auprès des services compétents de l'Office National Interprofessionnel des Viandes, de l'Elevage et de l'Aviculture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



~~Jean CLAVANY~~

CONSEIL GENERAL DU GENIE RURAL, DES EAUX ET DES FORETS

Le Vice-Président
tél. 01.49.55.56.70

PARIS, le 9 mars 1999.

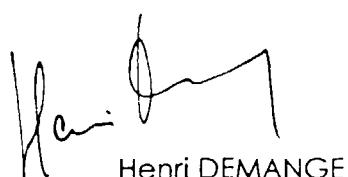
Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de
la Pêche

Cabinet

Par lettre du 3 mars 1999 vous avez bien voulu me faire connaître que vous souhaitiez que M. Daniel PERRIN, Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts affecté au Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts soit chargé de la responsabilité du travail d'évaluation des perspectives et de propositions intéressant le secteur du poulet de chair, actuellement confronté à des difficultés, à la fois sur le marché national et sur le marché à l'exportation.

En réponse, j'ai l'honneur de vous confirmer que M. Daniel PERRIN peut effectivement assurer cette mission et qu'il bénéficiera dans son accomplissement de l'appui du Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts.

Le Vice-Président



Henri DEMANGE

Copie à M. PERRIN

ministère **agriculture** **pêche**

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 - Tél: 01.49.55.49.55 -Télécopie: 01.49.55.56.01

La documentation Française : "Les Perspectives de la filière volailles de chair :
rapport remis au ministre de l'agriculture et de la pêche / Daniel Perrin ;
Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts."

ANNEXE N°3

METHODE ET CONDITIONS DE REALISATION

Une très large consultation a été pratiquée auprès des principaux acteurs de la filière avicole ainsi que des organisations professionnelles, de l'administration, du CFCE et de l'OFIVAL (cf. liste des personnes rencontrées en annexe n°4).

En outre, des contacts ont été pris avec des représentants des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de Loire, ainsi qu'avec le Conseil général du Morbihan.

A l'occasion de ces déplacements, des réunions ont été organisées d'une part avec les comités régionaux avicoles, d'autre part avec les directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt de Bretagne et Pays de Loire.

Enfin, un déplacement a été effectué dans les services de la Commission (DG VI).

Tous ces contacts ont permis de rassembler des informations écrites ou orales, précieuses qui ont été analysées pour constituer la matière de ce rapport.

Dans ce cadre, une aide efficace m'a été fournie par Maryse SABOULARD, assistante à l'OFIVAL, chargée de mission pour les questions avicoles, qui a bien voulu accepter, avec l'accord de son directeur, de m'apporter sa connaissance de la filière et sa clairvoyance sur les problèmes et les enjeux auxquels cette filière est confrontée.

Enfin, il convient de souligner l'étude que le Centre Français du Commerce Extérieur a réalisée avec la collaboration des services d'expansion économique et de SOPEXA, sur le positionnement de l'offre française de volailles, sur quatre de ses principaux marchés à l'exportation.

Cette étude, dont le résumé est joint en annexe n°5, présente un ensemble de résultats, sur le positionnement de l'offre française en Allemagne, au Royaume-Uni, en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes, dont les entreprises peuvent dès à présent tirer parti pour améliorer leurs parts de marché dans ces pays. Je remercie particulièrement la Direction des Produits et Matériels Agro-alimentaires du CFCE de cette contribution active à la réflexion qui a été engagée.

* * *

*

Enfin, un rapport d'étape a été rédigé en mai 1999. Il a permis d'opérer un premier diagnostic et d'exprimer les principales propositions qui sont formulées à l'issue de ce rapport et qui, dans ce cadre, ont pu être discutées avec les services de la DPEI ainsi qu'avec le Cabinet de M. le Ministre de l'agriculture et de la pêche.

ANNEXE N°4

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- 2 mars Jacques RISSE – Président de la Fédération des Industries Avicoles (FIA), rencontré également le 11 juin
- 9 mars Jean-Claude LEBOSSÉ – chargé de mission auprès du Ministre de l'agriculture et de la pêche
- 9 mars Eugène SCHAEFFER – Jean-Pierre DARVOGNE – Michel PRUGUE – Jean-Noël SIDANER – Confédération Française de l'Aviculture (nouveau contact le 27 avril)
- 10 mars Pierre ROZENBERG – Chef du Service des Marchés à la DPEI, rencontré également le 20 mai
- 11 mars Pierre LE ROY – Directeur général d'UNIGRAINS
- 17 mars Daniel SAUVAGET – Directeur général de TILLY-SABCO
- 19 mars Pierre FOUILLADE – Directeur de l'OFIVAL et Maryse SABOULARD
- 24 mars Mme Corinne BOURGOIN
- 26 mars Mme Marjolaine MAURETTE – Bernard BRETON – Michel HARDY – François RIOU – Confédération paysanne – rencontrés également le 10 juin
- 29 mars Visite de TILLY-SABCO – entretien avec M. SAUVAGET et les cadres de TILLY- SABCO
Entretien avec M. HELLEGOUARC'H – président de l'Union Kergonan Languidic (UKL - UNICOPA)
- 30 mars Entretien avec Pierre LE STRAT – Directeur général d'UNICOPA
- 30 mars Réunion organisée par le SYNCOPAC avec les coopératives adhérentes, productrices de volailles
- 1^{er} avril Réunion avec MM. Charles DOUX, Francis RANC, et COUEDIC
- 2 avril Mme BADUEL – DGAL

- 7 avril Rémy TOUSSAIN – DPEI
- 13 avril M. LE NORCY et M. MARTI-MAE – Conseil régional de Bretagne
- M. AUBERT – Secrétaire général de la Préfecture du Morbihan
- 14 avril Réunion des DDAF de Bretagne organisée par la DRAF
- M. Jean Charles CAVAILLE – Président du Conseil Général du Morbihan et les membres de la commission agricole
- M. CRESPEL – Président de l'Association "Environnement et Protection", Saint Dolay (56)
- Réunion avec le Comité Régional Avicole de Bretagne – Président M. SIDANER
- 20 avril Réunion avec le Comité Régional avicole des Pays de Loire – Président Mme LEBALLEUR
- Rencontre avec M. COCHONEAU, Président de la chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire
- Rencontre avec Jacques HUBERT – Directeur général de la CANA et Alain MELOT – Directeur général de SOPARVOL
- 21 avril Entretien avec Jacques ARRIVE
- Entretien avec M. JOTREAU, Directeur général de SYNAVI
- 27 avril M. CHARMET et M. BRETON – Confédération paysanne
- 28 avril Gérard CHANCEREUL – P.D.G de L.D.C
- 5 mai Réunion avec les DDAF de Pays de Loire organisée par la DRAF
- 6 mai Entretien avec M. SOLIEC – Directeur général de Coopagri Bretagne
- Entretien avec M LANNELONGUE – Président du SYNALAF et Mme LASZCZYK, Directrice
- 7 mai Entretien avec M. MONTECOT – Président du SNIA

- 10 mai Entretien avec M. Jean PERRET – Président du Syndicat National des Accouveurs
- 11 mai Entretien avec M. CORNEC – Directeur général de la coopérative Le Gouessant
- Entretien avec M. PINET et Mme CHMITELIN – DREE
- 12 mai Entretien avec M. HERVOUET – Président de la Fédération Nationale des syndicats de commerce de gros en produits avicoles
- M. ESPINASSOUS et M. BLONDEL – Caisse Nationale de Crédit Agricole
- 21 mai Rencontre avec M. GUEUDAR DELAHAYE Conseiller technique au cabinet de Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la pêche
- 26 mai M. SOULE – Direction du Budget
- 2 juin M. KLEMM et M. HANER - DG VI Bruxelles
- 17 juin MM. DELEPINE – KHAOUI et MASSARD – CGA – CFDT
- 25 juin M. BOERY – UNIGRAINS
- 30 juin M. JOURNEE – Président de CODIVIAL et Mme CHOPELIN
- 5 juillet Mme PAPAZIAN – Ministère de l'emploi et de la solidarité

Enfin, les contacts ont été très fréquents avec M. Christian BERGER – S/Directeur de l'élevage et des produits animaux à la DPEI, ainsi qu'avec les membres du bureau des productions "hors-sol" et de la diversification, notamment Mme DUPUIS ainsi que Mme BAYLAC-JEANTET, qui a bien voulu assurer la frappe de ce rapport.

Etude du positionnement de l'offre française de volailles sur quatre de ses principaux marchés à l'exportation

La présente étude a été réalisée d'avril à juin 1999, comme contribution aux travaux confiés à M. Perrin par M. le Ministre de l'Agriculture sur les perspectives de la filière volailles française.

Le positionnement de l'offre française sur quatre de ses principaux marchés à l'exportation a été observé à partir de relevés de prix de détail dans des grandes surfaces, en Allemagne, Arabie Saoudite, aux Emirats Arabes Unis et au Royaume-Uni.

Arabie Saoudite

L'offre locale (poulet vif, frais ou congelé) atteint actuellement un plafond de 70 % de la consommation totale. Les 30 % restants proviennent, congelés, du Brésil et de France.

Les circuits traditionnels de vente (souk, gros et demi-gros) distribuent le poulet frais ou congelé local, et présentent aussi du congelé d'importation. La RHD se fournit plutôt à l'importation en provenance du Brésil.

L'observation a été réalisée sur des GMS à Riyad et Djeddah. Ces magasins constituent des centres d'achat privilégiés pour les étrangers et les familles aisées.

L'offre française dans les GMS est présente en poulet entier congelé, avec un prix attractif, et une bonne image de produit standard, soutenue par des actions de communication (présence sur les foires agro-alimentaires, communications de marque). Pas d'offre française visible en découpe congelée (l'offre brésilienne domine ce segment), peu d'offre française en produits élaborés.

L'étude des étiquettes fait apparaître un plus grand effort d'information sur les étiquettes de certains produits concurrents, avec la mise en avant du contrôle sanitaire (USA et Brésil par exemple) ou de mentions valorisantes (alimentation au maïs, abattage religieux).

La part de marché française en Arabie Saoudite dépend bien entendu très largement du niveau des restitutions communautaires dont elle peut bénéficier. L'adaptation du produit et son image sont bonnes. On peut recommander aux entreprises exportatrices de vérifier si les informations qu'elles fournissent sur les étiquettes et dans les lieux de vente répondent bien aux attentes des consommateurs. En RHD, l'adaptation du produit proposé par le Brésil semble meilleure (calibre des poulets) : à quelles conditions l'offre française pourrait-elle améliorer sa part de marché sur ce segment ?

Emirats Arabes Unis

La situation du marché des Emirats Arabes Unis est différente de celle de l'Arabie Saoudite. La part des « immigrés » y est en effet plus forte, et la production locale moins importante. La marque française Doux y dispose d'une position solide en poulet entier congelé. Cependant l'image des produits français est moins favorable que celle des produits locaux ou d'origine saoudienne.

Les recommandations effectuées pour l'Arabie Saoudite peuvent être étendues aux Emirats, mutatis mutandis bien entendu.

Allemagne

La baisse des importations allemandes en provenance de France est à rapprocher de trois évolutions importantes de ce marché :

- augmentation de la part de marché de la production allemande, fortement soutenue par la CMA,
- développement du marché du frais,
- développement des produits de découpe et élaborés.

L'offre française en GMS est bien située en poulet entier frais, à la fois en haut de gamme - dont elle assure la diversité - et sur le cœur de marché. Un déficit d'explication est relevé par rapport à l'offre concurrente de Wiesenhof, très prolixe notamment sur le bien-être animal, les conditions d'alimentation, et le « contrôle ».

Pour les découpes fraîches de poulet, l'offre française est bien située, sur les linéaires observés. On constate le même différentiel d'information avec l'offre allemande que pour les poulets entiers.

Moindre présence française dans le segment du poulet congelé. Bien que le prix soit l'argument déterminant, on relève à nouveau le souci de mettre en avant des informations valorisantes sur les étiquettes allemandes.

Il n'y a pas de dinde fraîche entière à cette saison. Les découpes fraîches de dinde sont par contre présentes. L'offre française s'y développe dans les produits standard ; elle est absente du haut de gamme, qui est allemand (bio par exemple).

La poule, le canard, la pintade, etc. permettent à l'offre française - généralement dominante - d'animer les linéaires et d'y donner une image valorisante de variété.

L'offre française est en revanche peu présente sur le segment des produits élaborés. Ce segment, très dynamique en Allemagne actuellement (cf étude CFCE / GfK 1997), répond à l'attente de consommateurs très sensibles aux produits « convenience » et à une offre variée et créative.

L'information sur les étiquettes, allant dans le sens des attentes allemandes (contrôle, bien-être animal, qualité de l'alimentation) est un point à vérifier par les entreprises françaises. Sur un plan collectif, deux recommandations peuvent être faites :

- analyser les attentes des circuits de distribution des viandes de volaille en Allemagne, et faire le point sur l'important secteur de la RHD (40 % de la consommation) : ces études pourraient être inscrites au programme 99 du CFCE.*
- étudier rapidement les orientations et les modalités de financement d'une communication française plus active, mettant en avant, surtout après l'affaire de la dioxine, les atouts de l'offre française.*

Royaume-Uni

Le positionnement de l'offre française se dégrade au Royaume-Uni :

- Les principales chaînes de distribution mettent en place des cahiers des charges de production pour leurs marques propres de viandes de volailles fraîches et de produits « convenience », quasi-exclusivement au Royaume-Uni, substituant de fait les produits

britanniques aux produits d'importation sur le cœur de marché (le frais occupe maintenant 81 % du linéaire),

- Le haut de gamme - position de marques comme Loué, Père Dodu Sélection, etc. - voit sa place se restreindre

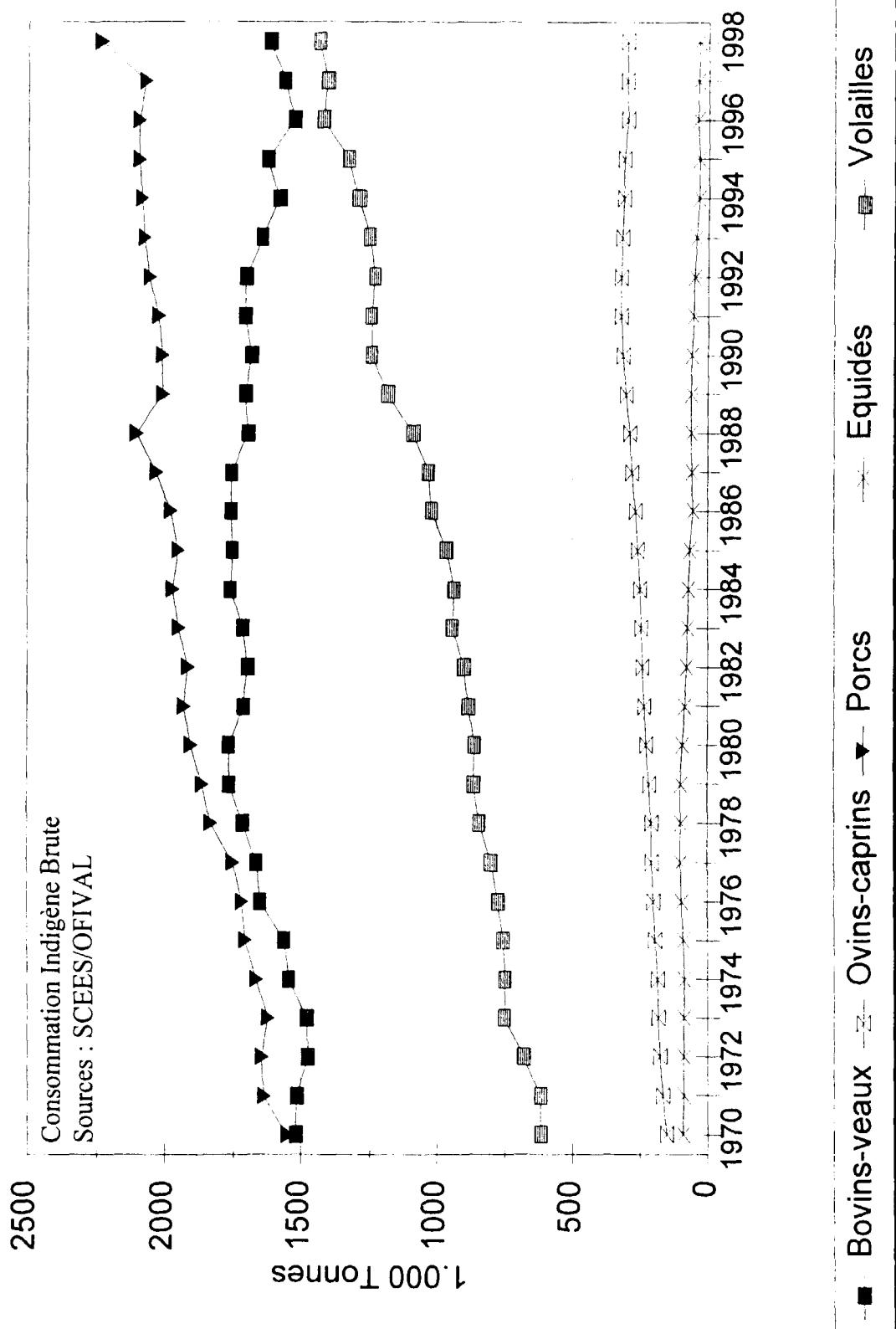
- Le référencement en GMS et la communication de marque sur la volaille sont de plus en plus coûteux, et donc accessibles à moins d'entreprises (Matthews, Loué), face à l'importance des investissements des enseignes de distribution.

Une « préférence britannique », très agressive, soutenue par une partie de l'opinion publique toujours réticente face à l'Union Européenne, se développe activement depuis quelques mois. C'est un problème politique, qui justifie réflexion et action.

L'offre française se trouve ainsi marginalisée vers des niches : premier prix en volaille congelée, volailles secondaires en frais (avec une concurrence croissante à signaler en canard), et vers les chaînes de second plan (autres que Tesco, Asda, Sainsbury, Waitrose ou Marks & Spencer). Elle n'est pas présente dans les rayons de produits élaborés, pourtant très attirés par les recettes « ethniques ».

Une reprise d'initiative doit faire l'objet d'investigations précises. Il pourrait être recommandé au CFCE de réaliser rapidement une étude sur les attentes des distributeurs britanniques (y compris de ceux de « second plan ») et des opérateurs de la RHD, et que des hypothèses d'actions de marques et / ou collectives (lobbying) soient préparées en liaison étroite avec les entreprises françaises concernées.

Consommation de viandes en France



Consommation de viandes dans l'Union

